



## Rapport sur les dépenses fiscales Synthèse

La poursuite d'un rythme soutenu d'augmentation des recettes fiscales nécessite une plus grande mobilisation du potentiel fiscal, notamment par la rationalisation des dépenses fiscales.

412 dispositions dérogatoires ont été évaluées en 2013, contre 402 en 2012 (399 en 2011 et 384 en 2010).

Il est à noter que certains chiffres de l'année 2012 ont été modifiés en tenant compte de données réelles. Pour 2013, certains chiffres présentés en matière d'évaluation des dépenses fiscales sont des estimations.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des mesures dérogatoires entre 2012 et 2013.

Tableau 1: Evolution du nombre de mesures dérogatoires

Impôt	2012			2013			Variation 13/12	
	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Recens.	Evaluat.
– Taxe sur la Valeur Ajoutée	127	31,6%	115	127	30,8%	115	0,0%	0,0%
– Impôt sur les Sociétés	92	22,9%	64	95	23,1%	65	3,3%	1,6%
– Impôt sur le Revenu	83	20,6%	40	86	20,9%	43	3,6%	7,5%
– Droits d'Enregistrement et de Timbre	90	22,4%	55	94	22,8%	69	4,4%	25,5%
– Taxes Intérieures de Consommation	7	1,7%	7	7	1,7%	7	0,0%	0,0%
– Droits de douane	3	0,7%	3	3	0,7%	3	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>100,0%</b>	<b>284</b>	<b>412</b>	<b>100,0%</b>	<b>302</b>	<b>2,5%</b>	<b>6,3%</b>

Ainsi, le nombre de mesures recensées est passé de 402 en 2012 à 412 en 2013. Parmi ces mesures, 302 ont fait l'objet d'évaluation en 2013 contre 284 en 2012.

La part des mesures évaluées dans les mesures recensées est passée de 70,6 % en 2012 à 73,3 % en 2013. Il est à noter que cette part était de 30,3 % en 2005.

Tableau 2: Evaluation des mesures dérogatoires

Désignation	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
Nombre de mesures recensées	384	399	402	412	2,5%
Nombre de mesures évaluées	225	271	284	302	6,3%
Montant évalué en MDHS	29 801	32 722	36 238	34 173	-5,7%

Le montant des dépenses fiscales évaluées en 2013 s'élève à 34.173 MDHS contre 36.238 MDHS en 2012, soit une baisse de 5,7 % et une croissance moyenne de 4,6% entre 2010 et 2013.

La part des dépenses fiscales dans les recettes fiscales représente 17 % en 2013 contre 18,6 % en 2012. Quant à leur part dans le PIB, elle est passée de 4,4 % en 2012 à 3,9 % en 2013.

Sans les droits de douane et les taxes intérieures de consommation, la part des dépenses fiscales est passée de 4,1 % du PIB en 2012 à 3,5 % en 2013. Concernant la part des dépenses fiscales dans les recettes des impôts considérés (I.S, I.R, T.V.A et D.E.T), elle est passée de 20,6 % en 2012 à 18,6 % en 2013.

Les exonérations totales (19.572 MDHS) représentent 57,3 % du total des mesures évaluées, suivi des réductions de taux à raison de 24 % (8.204 MDHS).

La baisse constatée au niveau des dépenses fiscales évaluées au titre de l'année 2013 par rapport à l'année 2012 est de 5,7 %. Elle est due essentiellement à la baisse des résultats déclarés comme le cas des entreprises exportatrices, de l'Agence Tanger-Med et de l'ALEM.

Par impôt, ces dépenses se présentent comme suit :

Tableau 3:Evaluation par impôt

En millions de DHS

Impôt	2012		2013		Variation 13/12
	Montant	Part	Montant	Part	
-Taxe sur la Valeur Ajoutée	14 221	46,2%	14 035	41,1%	-1,3%
- Impôt sur les Sociétés	9 843	20,2%	7 059	20,7%	-28,3%
- Impôt sur le Revenu	3 815	14,1%	4 104	12,0%	7,6%
- Droits d'Enregistrement et de Timbre	5 676	13,1%	6 276	18,4%	10,6%
- Taxes Intérieures de Consommation	1 186	4,3%	1 135	3,3%	-4,3%
- Droits de douane	1 497	2,1%	1 565	4,6%	4,5%
<b>Total</b>	<b>36 238</b>	<b>100,0%</b>	<b>34 173</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,7%</b>

Ainsi, en matière de TVA, qui constitue la part importante des dépenses fiscales, soit 41,1 %, le montant est passé de 14.221 MDHS en 2012 à 14.035 MDHS en 2013.

Si on exclut de ce montant les dépenses fiscales afférentes aux taux réduits, l'estimation s'élève à 11.593 MDHS en 2013, soit 82,6 % du total des dépenses fiscales relatives à la T.V.A.

En matière d'impôt sur les sociétés, le montant des dépenses fiscales estimées est de 7.059 MDHS en 2013, soit une baisse de 28,3% par rapport à 2012. La plupart des dépenses afférentes à cet impôt bénéficient aux entreprises à hauteur de 97,6 %.

Les dépenses fiscales estimées au niveau de l'impôt sur le revenu ont atteint le montant de 4.104 MDHS dont 63 % en faveur des ménages.

Quand aux droits d'enregistrement et de timbre, le montant des dépenses fiscales y afférent est de 6.276 MDHS, soit 18,4 % de l'ensemble. Les dépenses afférentes aux activités immobilières constituent 45,4 % du total des dépenses liées aux DET.

Par bénéficiaire, ces dépenses se présentent comme suit :

Tableau 4:Principaux bénéficiaires

Bénéficiaires	2012			2013			
	Nombre	Montant	Part	Nombre	Part	Montant	Part
- Entreprises	178	22 366	61,7%	184	44,7%	20 428	59,8%
dont :							
Promoteurs Immobiliers	18	2 940	8,1%	18	4,4%	2 760	8,1%
Exportateurs	13	4 389	12,1%	13	3,2%	3 622	10,6%
- Ménages	107	9 238	25,5%	111	26,9%	9 880	28,9%
- Services Publics	56	4 440	12,3%	56	13,6%	3 612	10,6%
- Autres	61	194	0,5%	61	14,8%	253	0,7%
Total	402	36 238	100,0%	412	100,0%	34 173	100,0%

En 2013, les mesures dérogatoires recensées bénéficient pour 44,7 % aux entreprises et pour 26,9% aux ménages, soit un taux d'accroissement de 3,4% et de 3,7% respectivement par rapport à 2012.

L'évaluation des dépenses fiscales par secteur d'activité se présente comme suit :

Tableau 5:Principaux secteurs d'activité

Secteurs d'activité	2012			2013				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
- Activités Immobilières	44	35	6 258	46	11,2%	36	6 075	17,8%
- Mesures communes à tous les secteurs	27	22	4 531	29	7,0%	23	4 308	12,6%
- Agriculture, pêche	31	23	4 222	31	7,5%	24	4 183	12,2%
- Exportation	13	8	4 389	13	3,2%	9	3 622	10,6%
- Prévoyance Sociale	18	14	2 955	18	4,4%	14	3 247	9,5%
- Industries alimentaires	14	14	2 707	14	3,4%	14	2 640	7,7%

Secteurs d'activité	2012			2013				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
- Services publics	16	8	2 231	17	4,1%	8	2 513	7,4%
- Santé et action sociale	52	35	1 611	52	12,6%	38	1 687	4,9%
- Intermédiation Financière	40	28	1 703	44	10,7%	33	1 568	4,6%
- Secteur du Transport	19	13	1 224	21	5,1%	16	1 339	3,9%
- Electricité, pétrole et gaz	4	4	773	4	1,0%	4	725	2,1%
- Industrie automobile et chimique	5	5	433	5	1,2%	5	382	1,1%
- Tourisme	4	4	446	4	1,0%	4	362	1,1%
- Régions	28	19	1 564	27	6,6%	19	355	1,0%
- Edition, imprimerie	4	4	245	4	1,0%	4	211	0,6%
- Autres Secteurs	83	48	947	83	20,1%	51	957	2,8%
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>284</b>	<b>36 238</b>	<b>412</b>	<b>100%</b>	<b>302</b>	<b>34 173</b>	<b>100%</b>

A cet égard, on constate toujours la prédominance des dérogations au profit des activités immobilières. Au nombre de 46 mesures, celles évaluées totalisent 6.075 MDHS en 2013. Elles représentent 17,8 % des dépenses fiscales évaluées en 2013.

Les dépenses fiscales se rapportant à l'exonération de tous impôts et taxes au profit des programmes de logements sociaux en cours, s'élèvent à 2.741 MDHS (45,1% du total des dépenses relatives aux activités immobilières), dont 1.401 MDHS pour la T.V.A, 856 MDHS pour les D.E, 469 MDHS pour l'I.S, et 15 MDHS pour l'I.R.

Les mesures additionnelles en faveur des entreprises exportatrices totalisent 3.622 MDHS en 2013 de dépenses, la part de celles relatives à l'I.S est de 88,5 %.

Quant au secteur du transport, il bénéficie de 21 mesures dérogatoires. Celles évaluées, au nombre de 16 atteignent 1.339 MDHS en 2013 dont :

- 322 MDHS pour le transport au titre du taux de T.V.A de 14%;
- 681 MDHS au titre des T.I.C.

Les dépenses fiscales consenties en faveur de l'énergie ont atteint 725 MDHS en 2013, soit 2,1 % de l'ensemble des dépenses (271 MDHS provient de la T.V.A et 454 MDHS de la T.I.C).

Les dépenses fiscales relatives aux régimes fiscaux préférentiels dont bénéficient les régions ont atteint 355 MDHS en 2013. Les dépenses relatives à la zone de Tanger sont de l'ordre de 212 MDHS pour l'I.S et 52 MDHS pour l'I.R.

Le secteur du tourisme a bénéficié de 362 MDHS en 2013. Ces dépenses proviennent essentiellement de l'application du taux réduit de 17,5 % pour les entreprises hôtelières sur la partie de leur chiffre d'affaires réalisé en devises (214 MDHS).